

Note à l'attention des parents d'élèves

Mesdames, Messieurs,

Les décrets pour l'évolution du temps scolaire n'étant pas encore parus et le fond de soutien aux activités périscolaires étant reconduit jusqu'en 2019, nous avons décidé de ne pas modifier l'organisation actuelle.

Nous profiterons donc de l'année 2017/2018 pour voir les évolutions possibles du rythme scolaire et organiser au mieux les services en fonction avec les divers acteurs concernés.

La reprise scolaire de septembre 2017 se fera donc sans changement par rapport aux dispositions actuelles.

Vous souhaitant un bon été et de bonnes vacances à toutes et à tous.



Le Maire,

Jean-Yves MERLE